



Expulsion après trêve hivernale ?

Par **lianavan**, le **29/12/2015 à 16:42**

Bonjour,
Combien de temps peut prendre cette procédure d'expulsion ?
Merci.

Par **amajuris**, le **29/12/2015 à 17:52**

bonjour,
avec si peu de renseignements, je répondrais un temps certain.
salutations

Par **lianavan**, le **29/12/2015 à 19:38**

L'expulsion a été jugée, je dois partir après la trêve hivernale.
Les bailleurs sont bien informés et pressés.
J'ai jamais cessé de payer les loyers, 40€ plus cher même.

Par **morobar**, le **29/12/2015 à 19:50**

Bonsoir,
Votre exposé est peu clair.
Si vous avez fait l'objet d'une procédure d'expulsion, c'est que vous avez manqué à un certain nombre d'obligation incombant au locataire.
Si le bailleur est diligent, l'expulsion aura lieu les jours suivants la fin de la trêve hivernale, frais et indemnité d'occupation à votre charge.